

5857

Service Pénitentiaire

Prison de Ruhengeri

2e cat-

Nom : BYANKUNDIYE

Origine : Ninda

Chefferie : Melera

Territoire : Ruhengeri

Profession : Sans

N° du R.E. : 5857

Formule dactyloscopique : \_\_\_\_\_

Arrêté le : 23/9/52

Condamné le : 23/9/52 à } 3 mois de S.P.P

1/4 de peine : \_\_\_\_\_

Sorti le : \_\_\_\_\_

Transféré le : \_\_\_\_\_

Rapatrié le : \_\_\_\_\_

Expulsé le : \_\_\_\_\_

Décédé le : \_\_\_\_\_

LE GARDIEN,  
P.O. *[Signature]*



G/R

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RWANDA  
TERRITOIRE DE RUHANGERI.-  
-----

JUGEMENT N° 124.-/NEV.

P R O C E S - V E R B A L .-

Nous NEVEJANS, D., Juge de Police Suppléant  
à compétence générale en territoire de Ruhengeri;

Attendu que le nommé BYANKUNDIYE, fils de Manyantore (cv) de de  
Bushyenyi (cv) originaire de la colline Ninda, province du Mulera  
Territoire de Ruhengeri, et y résidant, n'a aucune résidence fixe  
ni domicile, est âgé de 30 ans environ, qu'il est apte à tout  
travaux;

Attendu qu'il ne possède aucune pièce d'identité, qu'il erre  
dans les milieux indigènes;

qu'il refuse d'exécuter tout travail;

qu'il refuse de payer l'impôt depuis plus de deux ans;

Attendu qu'il n'a pas de cultures;

Vu l'Ordonnance R.T. n° 14/53 du 3/5/19 en ses articles 1 et 3

Décidons

de mettre le nommé BYANKUNDIYE à la disposition du Gouvernement  
du Rwanda - Urundi pour une durée de trois mois.

Ruhengeri, le 23 septembre 1952.-

LE JUGE DE POLICE SUPPLEANT,-

D. NEVEJANS.-  
